



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

**COMPTE RENDU**  
**DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MERCREDI 09 MARS 2011**

L'an deux mille onze, le neuf mars à 19 heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 24 février 2011, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

**Etaient présents** : M. LAFON, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, Adjoint ; M. MALÉ, M. HUET, Mme BOZON, Mme MONIN, M. LEBEAU, M. WALCH, Mme ADLINE, Mme DANRÉ, M. LOUVIGNÉ, M. BLAIS, M. BEUZELIN, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme ROUGER, Mme MOULY, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU ; M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI.

**Etaient excusés** : M. ZAGANELLI (pouvoir à M. MIREUR), Mme BOURGEOIS (pouvoir à M. VINDÉOU).

**Se sont absentés en cours de séance** : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI.

**Le Conseil a élu comme secrétaire** : M. MALÉ.



**M. MALÉ est élu secrétaire de séance à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE; M. CARDONI).**



## QUESTIONS ORALES

M. LEBEAU, Conseiller municipal délégué à l'habitat, répond à la question orale de M. STEIN, Conseiller municipal du groupe socialiste "Vivons Vincennes", relative à la construction de logements sociaux.

Mme LE BIDEAU, Adjointe au Maire chargée de l'administration municipale, des relations avec les citoyens et des relations avec les collectivités territoriales, répond à la question orale de M. MESLÉ, Conseiller municipal du groupe socialiste "Vivons Vincennes", relative à l'avenir du collège Saint-Exupéry à Vincennes.

Mme VOISIN, Adjointe au Maire chargée de la famille et de la vie scolaire, apporte une réponse unique aux questions orales de M. SERNE, Conseiller municipal du groupe "Verts Vincennes 2008", relative à la gestion de la dotation horaire et des postes d'enseignants dans les établissements d'enseignement vincennois et de M. CARDONI, Conseiller municipal du groupe "Ensemble à gauche" relative à la situation du LEP Jean Moulin en terme de suppression de postes.

Mme SÉGURET, Adjointe au Maire chargée du développement durable et de l'attractivité du territoire, répond à la question orale de Mme HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale du groupe "Verts Vincennes 2008" relative à l'application de certains textes votés par le Conseil municipal et leur accessibilité au public.

Mme ROSSIGNOL, Adjointe au Maire chargée des solidarités, répond à la question orale de Mme BOZON, Conseillère municipale du groupe de la majorité "Avec vous pour Vincennes" relative aux mesures à prendre suite au départ de la CPAM de la rue de Strasbourg.

M. BENSOUSSAN, Adjoint au Maire chargé de la qualité du cadre de vie et de la propreté de la Ville répond à la question orale de M. WALCH, Conseiller municipal du groupe de la majorité "Avec vous pour Vincennes" relative à l'affichage sauvage durant la campagne électorale.



## LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 14 décembre 2010.**

## - FINANCES

### LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE, à l'unanimité, de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2011.**
- ▷ **DÉCIDE, à l'unanimité, de solliciter une subvention au titre de la dotation d'action parlementaire attribuée à Mme PROCACCIA, Sénateur du Val-de-Marne, d'un montant de 25 000 € affectée aux travaux d'aménagement en zone 30 de la rue du Maréchal Maunoury.**
- ▷ **DÉCIDE, à l'unanimité, de créer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011, un tarif spécifique pour les insertions publicitaires dans le magazine mensuel Vincennes-Info applicable aux entreprises, commerces et artisans dont les établissements recevant du public sont situés dans les zones affectées par les travaux du Projet de Ville :**

- 1 page :	564 €
- 1/2 page :	315 €
- 1/4 page :	225 €
- 1/8 page :	144 €

- ▷ **DÉCIDE, à l'unanimité, d'accorder, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011, une remise de 30 % sur les tarifs des insertions publicitaires dans le magazine mensuel Vincennes-Info et dans les guides municipaux, hors tarifs spécifiques "Projet de Ville", applicable aux entreprises culturelles non subventionnées exerçant une activité de production, de fabrication, de service ou de commerce dans les domaines des arts, de la culture et de la communication.**
- ▷ **DÉCIDE, à l'unanimité, d'accorder, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011, une remise de 20 % sur le premier achat par un nouvel annonceur d'un espace publicitaire dans le magazine mensuel Vincennes-Info, hors tarifs spécifiques "Projet de Ville".**

## - RESSOURCES HUMAINES

### LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), les modifications apportées au tableau des effectifs du personnel communal.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention d'adhésion au service Prévention, hygiène et sécurité du travail du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne pour l'inspection et le conseil en prévention des risques professionnels et autorise le Maire à la signer.

## REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### LE CONSEIL

- ▷ **DÉSIGNE**, à l'unanimité, Mme MAFFRE-SABATIER, Conseillère municipale du groupe socialiste "Vivons Vincennes", en qualité de représentante du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat de Vincennes, suite à la démission de M. KESTEL de son mandat de Conseiller municipal.

## - LOGEMENT SOCIAL, HABITAT

### LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du bilan de la 3<sup>ème</sup> année de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) Vincennes centre ancien.

À 21h05, Monsieur le Maire suspend la séance durant une minute afin de répondre à la demande de M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE et M. CARDONI de quitter la salle durant l'examen et le vote des délibérations suivantes.

- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de céder les lots n° 2, 3 et 28 dépendant de l'ensemble immobilier sis 57 rue de la Jarry au profit de la Société foncière Habitat et Humanisme au prix de 115 000 €.
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'accorder à la VINCEM la garantie de la Ville pour un prêt de portage foncier de 149 000 € contracté sur une durée de 15 ans auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin d'acquérir un logement dans l'immeuble sis 170 rue Diderot.

- ▷ **DÉCIDE, à l'unanimité, d'accorder à la VINCEM la garantie de la Ville pour un emprunt de 290 000 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'opération d'acquisition-amélioration de 3 appartements sis 177 rue Diderot ;**
- ▷ **DÉCIDE, à l'unanimité, d'attribuer à la VINCEM une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 75 000 € pour l'opération d'acquisition-amélioration de 3 appartements sis 177 rue Diderot.**
- ▷ **DÉCIDE, à la majorité (M. LEBEAU ne prend pas part au vote), d'accorder à l'OPH de Vincennes la garantie de la Ville pour prêt de portage foncier de 2 856 000 € contracté sur une durée de 15 ans auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin d'acquérir un immeuble sis 56 rue de Montreuil ;**
- ▷ **DÉCIDE, à la majorité (M. LEBEAU ne prend pas part au vote), d'attribuer à l'OPH de Vincennes une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 250 000 € pour l'acquisition et l'amélioration de l'immeuble sis 56 rue de Montreuil.**
- ▷ **DÉCIDE, à l'unanimité, d'accorder à la Société immobilière 3F la garantie de la Ville pour des emprunts d'un montant total de 4 796 000 € contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la construction d'un immeuble de 28 logements sociaux sur le terrain sis 9 rue des Laitières et 18 rue Massue.**
- ▷ **DÉCIDE, à l'unanimité, d'accorder à la Société BATIGÈRE IDF la garantie de la Ville sur les emprunts d'un montant total de 1 169 133 € contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'opération d'acquisition-amélioration de 10 logements sociaux dans l'immeuble sis 31 rue des Vignerons ;**
- ▷ **DÉCIDE, à l'unanimité, d'attribuer à la Société BATIGÈRE IDF une subvention pour surcharge foncière de 329 000 € pour l'opération d'acquisition-amélioration de 10 logements sociaux dans l'immeuble sis 31 rue des Vignerons.**
- ▷ **DÉCIDE, à l'unanimité, d'accorder à la Société BATIGÈRE IDF la garantie de la Ville sur les emprunts d'un montant total de 1 965 318 € contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'opération d'acquisition-amélioration de 23 logements sociaux dans l'immeuble sis 104 rue de Montreuil ;**
- ▷ **DÉCIDE, à l'unanimité, d'attribuer à la Société BATIGÈRE IDF une subvention pour surcharge foncière de 495 000 € pour l'opération d'acquisition-amélioration de 23 logements sociaux dans l'immeuble sis 104 rue de Montreuil.**

À 21h15 : retour dans la salle de M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE et M. CARDONI pour l'examen et le vote des délibérations suivantes.

## - DÉVELOPPEMENT DURABLE

### LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention d'adhésion de la Ville à l'Agence locale de l'énergie "Maîtrisez votre énergie" (MVE) et autorise le Maire à la signer.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention proposée par le SIPPAREC afin de disposer de ressources disponibles et appropriées à la gestion des certificats d'économie d'énergie, d'en obtenir la meilleure valorisation et autorise le Maire à la signer.
- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à engager la démarche de réalisation du Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) et à solliciter le Conseil régional d'Ile-de-France pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de l'étude préalable à l'élaboration du PPBE.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, l'adhésion de la Ville à l'association BRUITPARIF.
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (3 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE – 5 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; M. CARDONI), l'adhésion de la Communauté d'agglomération EST-ENSEMBLE au Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF).

## - TRAVAUX, URBANISME, CADRE DE VIE

### LE CONSEIL

- ▷ **ACCORDE**, à la majorité (4 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI), une permission générale de voirie au Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) et son délégataire VEOLIA Eau d'Ile-de-France SNC, au titre de l'occupation du domaine public communal par les canalisations d'eau potable et de leurs accessoires, sur l'ensemble des voies communales pour la durée du contrat de délégation de service public dans le respect du règlement communal de voirie.
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (4 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI - 4 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN), la convention à passer avec le SEDIF et VEOLIA Eau d'Ile-de-France SNC pour le recouvrement des redevances d'assainissement collectif et autorise le Maire à la signer.

## - AFFAIRES SOCIALES

### LE CONSEIL

- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, les revenus 2010 de la donation Pathé, d'un montant de 420 €, à deux familles vincennoises désignées par le CCAS.

## - FAMILLE ET VIE SCOLAIRE

### LE CONSEIL

- ▷ **FIXE**, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE 1 voix contre ; M. CARDONI), la participation de la Ville aux frais de fonctionnement des écoles privées vincennoises sous contrat d'association, Notre-Dame de la Providence et Saint-Joseph, pour une durée de 3 ans à compter de 2011, par élève et par an, à 681,61 € en élémentaire et à 301,30 € en maternelle et autorise le Maire à signer les conventions correspondantes.
- ▷ **FIXE**, à la majorité (7 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE - 1 voix contre : M. CARDONI), la participation de la Ville aux frais de fonctionnement de l'école privée Ohel-Barouch sous contrat simple à 301,30 € par élève et par an, pour une durée de 3 ans à compter de 2011 et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.
- ▷ **FIXE**, à la majorité (1 abstention : M. CARDONI), la participation de la Ville aux frais de fonctionnement de l'école publique départementale Decroly à Saint-Mandé, pour une durée de 3 ans à compter de 2011, par élève et par an à 681,61 € et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE), les conventions d'objectifs et de financement relatives à la prestation de service unique pour les établissements d'accueil des jeunes enfants de 0 à 4 ans pour une durée de 3 ans et autorise le Maire à la signer.

## - JEUNESSE ET SPORTS

### LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention de partenariat avec la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne concernant l'aide aux vacances des enfants et autorise le Maire à la signer.
- ▷ **AUTORISE**, à la majorité (7 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE), le Maire à déposer les demandes de permis de démolir et de construire relatives aux travaux de rénovation du centre sportif Hector-Berlioz sis 112 bis avenue de Paris.

## - VCEUX

- ▷ **Monsieur le Maire met aux voix** la notion "d'objet d'intérêt local" du vœu présenté par le groupe socialiste "Vivons Vincennes" en soutien au service de chirurgie cardiaque de l'hôpital Henri Mondor de Créteil, confirmée à l'unanimité.
- ▷ **ADOPTE**, à la majorité (1 abstention : Mme LIBERT-ALBANEL), le vœu proposé par le groupe socialiste "Vivons Vincennes".
- ▷ **Monsieur le Maire met aux voix** la notion "d'objet d'intérêt local" du vœu présenté par le groupe de la majorité "Avec vous pour Vincennes" relatif à l'élaboration, par la Région et l'État, des schémas de transport en Ile-de-France dans le cadre du "Grand Paris Express", confirmée à l'unanimité.
- ▷ **ADOPTE**, à la majorité (Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ne prennent pas part au vote), le vœu proposé par le groupe de la majorité municipale.
- ▷ **Monsieur le Maire met aux voix** la notion "d'objet d'intérêt local" du vœu présenté par le groupe des Élus Verts de Vincennes, relatif à l'organisation d'un moratoire d'urgence sur tous les forages d'exploration de schistes bitumeux, infirmée à la majorité : 8 voix pour : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI – 35 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, M. MALÉ, M. HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS, M. WALCH, Mme ADLINE, Mme DANRÉ, M. LOUVIGNÉ, M. BLAIS, M. BEUZELIN, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme ROUGER, Mme MOULY, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU).





**Monsieur le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au mercredi 27 avril 2011.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20**

**Le Président,**

**Le Secrétaire,**

**Laurent LAFON**

**Robert MALÉ.**



## Réunion du Conseil municipal du 9 mars 2011

### **Question orale à propos de la construction de logements sociaux, posée par François Stein au nom du Groupe socialiste**

Monsieur le Maire, cher(e)s Collègues,

Monsieur le Maire, vous utilisez toutes les occasions pour mettre en avant le bilan de la majorité municipale en matière de construction de logement social et de mixité sociale.

Je ne reviendrai pas sur l'emploi d'une citation de M Jean-Yves Le Bouillonnet, Député-Maire de Cachan, dans le "Vincennes Info" de février. Sur ce point, je vous invite à lire notre tribune dans le "Vincennes Info" de mars.

Quant à votre éditorial, publié dans le même "Vincennes Info" de mars et qui attaque violemment l'action du Conseil Régional, nous ne manquerons pas de diffuser largement la réponse circonstanciée du Conseil Régional. Nous pensons, cependant, qu'une telle polémique n'est pas à la hauteur des enjeux, quant on considère la situation extrêmement difficile du logement dans notre Région.

Pour la période triennale 2008-2010, la Ville de Vincennes a signé un contrat de mixité sociale avec l'État représenté par le Préfet du Val-de-Marne et a, seule de son cas en France, obtenu du gouvernement, en la personne de messieurs Jean-Louis Borloo et Benoist Apparu, une réduction des obligations de la Ville au titre de la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbains), ramenant, je cite, "l'objectif, initialement fixé à 500 logements, à 400".

Monsieur le Maire, à l'heure où une nouvelle période triennale vient de s'ouvrir, le groupe Socialiste souhaite vous poser les questions suivantes :

**Quelle est le bilan en termes de livraisons effectives de logements sociaux pour la période 2008-2010 ?** (En additionnant les chiffres figurant sur le site de l'observatoire du logement social de Vincennes, on obtient une estimation de 248 logements livrés sur ces trois années)

**Quel est à fin 2010, le taux de logements sociaux à Vincennes ?**

(Selon le même site de l'observatoire du logement social, le taux atteint à fin 2009 était 7,30 %)

**La Ville de Vincennes va-t-elle proposer à l'État la signature d'un nouveau contrat de mixité sociale pour la période 2011-2013 ?**

**La Ville de Vincennes va-t-elle solliciter des ministres Nathalie Kosciusko-Morizet et Benoist Apparu une réduction de ses objectifs au titre de la loi SRU, pour la même période 2011-2013 ?**

Réponse de M. LEBEAU, Conseiller municipal délégué à l'habitat, à la question orale de M. STEIN, Conseiller municipal du groupe socialiste "Vivons Vincennes"

Monsieur le Conseiller municipal,

Tout d'abord, je vous invite à visionner le débat entre M. Le Bouillonnet et M. Apparou sur la chaîne LCP, et vous ne pourrez que constater que M. Le Bouillonnet reconnaît que Vincennes fait partie des villes qui, bien que très contraintes en termes de foncier, font de vrais efforts pour réaliser des logements sociaux. D'ailleurs, votre tribune, si elle conteste la politique du gouvernement, ne conteste pas les efforts réalisés en la matière.

Reprenons, si vous le voulez bien, les différents points que vous soulevez.

Vous me questionnez sur le bilan des livraisons effectives de logements sociaux sur la période 2008-2010. Comme vous le savez, ce sont des données qu'il est difficile de produire puisque les chiffres 2010 ne seront validés par la DDE qu'en novembre 2011.

On peut cependant affirmer aujourd'hui que :

- 79 logements ont été livrés en 2008 (chiffre validé par la DDE)
- 4 logements ont été livrés en 2009 (chiffre validé par la DDE)
- et 165 logements devraient être comptabilisés comme livrés en 2010.

A noter que le chiffre 2009 est faible parce que l'Etat a pris du retard dans la délivrance de certaines opérations et les bailleurs n'ont donc pas pu les déclarer au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Je citerai par exemple, l'opération du 89 Bd Libération : 7 logements réalisés par I3F, le 104 Montreuil : 23 logements réalisés par Batigère ou encore le 31 Vignerons : 10 logements réalisés par Batigère. Ainsi, le chiffre de 248 logements livrés sur la période 2008/2010 est donc aujourd'hui un chiffre prévisionnel.

Le taux de logements sociaux au 31 décembre 2010 ne peut, lui non plus, être connu aujourd'hui officiellement. Il dépend en effet du nombre de logements qui seront déclarés en juin 2011 par les bailleurs comme réalisés au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et du nombre de résidences principales au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Le taux officiel donné par les services de l'Etat est transmis à la ville avec un an de décalage. Si l'on fait une estimation sur la base de nos données, nous parvenons à un résultat de 1948 (1783+165) logements sociaux en exploitation fin 2010 soit un taux proche de **7,8 %**.

Je souligne par ailleurs que 559 logements sont en cours de réalisation à ce jour ; ce qui, lorsqu'ils auront été livrés, donnera **un total de 2 507 logements soit un taux de plus de 10 %**.

Rappelons également que plus de 500 logements ont déjà été livrés depuis 2002.

Par ailleurs, vous m'interrogez sur les opérations approuvées par les services de l'Etat et pour lesquelles la municipalité s'était engagée dans le cadre du bilan triennal et du contrat de mixité sociale. Comme vous le savez, la Ville a signé un contrat de mixité sociale sur la période 2008/2010 nous engageant à produire au moins 300 logements sur cette période, et non plus 493. Je suis ravi de pouvoir vous annoncer ce soir que cet objectif sera assurément atteint, voire dépassé ; je ne manquerai pas de diffuser les chiffres dès qu'ils auront été validés et transmis par l'Etat.

En outre, la commission nationale du logement a reconnu les difficultés spécifiques de production de logements sociaux sur Vincennes et les efforts indéniables de rattrapage menés par la Ville. Le ministre du Développement durable et le secrétaire d'Etat, chargé du logement, ont confirmé cet avis et estimé je cite *«que la commune de Vincennes, même en mobilisant tous les outils disponibles et en menant une politique volontariste dans le domaine du logement, n'est pas en mesure d'atteindre son objectif triennal pour la période 2008-2010. Toutefois, il est considéré qu'un objectif diminué de 20% est réalisable et décidé donc de ramener l'objectif initialement fixé à 500 logements à 400 »*.

Depuis, la ville a engagé un Programme Local de l'Habitat qui vise notamment à répondre aux besoins en logements et à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, dont l'élaboration est obligatoire pour les communes de plus de 20000 habitants. Dans ces conditions, l'opportunité de signer un nouveau contrat de mixité sociale sera étudiée avec l'Etat.

Enfin, vous nous demandez si la Ville compte solliciter les ministres en charge du logement, Nathalie Kosciusko-Morizet et Benoist Apparu pour une diminution des objectifs triennaux pour la période 2011-2013. Là encore, il est trop tôt pour vous répondre. En effet, suivant les opérations initiées et les discussions qui s'engageront avec l'Etat sur leur acceptation en fin d'année, la ville décidera alors si elle demande à nouveau l'adoption d'un chiffre réaliste de ses objectifs.

Mais ce dont je suis parfaitement sûr au moment où je vous parle, Monsieur le Conseiller Municipal, c'est du caractère particulièrement volontariste de la politique menée par la Ville en matière de réalisation de logements sociaux ; politique saluée aussi bien par l'Etat, que – ne vous en déplaise – par certains de vos amis politiques.

Je vous remercie.



## Réunion du Conseil municipal du 9 mars 2011

### Question orale sur l'avenir du collège Saint-Éxupéry, posée par Pierre Meslé au nom Groupe socialiste

Monsieur le Maire, chers Collègues,

Nous vous avons déjà souvent interrogé sur le collège Saint-Éxupéry et plus particulièrement sur sa rénovation ou sa reconstruction.

Vous nous avez vous-même fréquemment fait part de votre indignation sur les retards pris par le Conseil général du Val-de-Marne quant au commencement des travaux.

Les préoccupations principales de la Ville étaient de voir ce collège enfin rénové, mais aussi la conservation de la façade du bâtiment de l'ancienne École du Nord sur la rue de la Liberté.

Nous n'avons jamais été associés directement aux négociations entre la Ville et le Département, c'est pourquoi nous sommes tributaires des informations glanées à droite ou à gauche pour nous tenir au courant et répondre aux questions des Vincennois qui nous interpellent.

Ainsi nous avons appris qu'un accord serait intervenu en juillet 2010 entre les différentes parties sur la construction d'un collège 700, en conservant la façade actuelle et en supprimant les ailes perpendiculaires à cette façade.

Sur la base de cet accord un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre aurait été lancé en décembre 2010 et clos le 1<sup>er</sup> mars dernier.

La livraison du collège aurait été finalement avancée à 2015.

Or, dernier rebondissement, nous venons d'être contactés par les parents d'élèves qui nous ont fait part de leur inquiétude suite à de nouveaux éléments.

Tout d'abord l'enquête publique qui se déroule en ce moment sur le projet

de modification du PLU sur la parcelle du Collège Saint-Éxupéry, semble indiquer que la Municipalité s'orienterait désormais vers un classement des du collège qui pourrait inclure les ailes intérieures à colonnades ce qui pourrait remettre en cause l'accord obtenu en juillet et l'appel d'offres qui en est le prolongement.

Ensuite il paraît que la Municipalité demanderait désormais un collège 800 ce qui est une dimension beaucoup plus critique pour une communauté scolaire selon les enseignants et les parents et nécessiterait des équipements nécessairement redimensionnés et serait une autre mise en cause de l'accord.

Enfin on parle beaucoup de la partie nord de la parcelle, vers la rue Diderot, actuellement occupée par un terrain de basket et un parking qui pourrait être à l'avenir, après la reconstruction, affectée à d'autres usages, à la construction d'autres bâtiments, sans rapport avec le collège.

Vous voyez, monsieur le Maire, mes chers Collègues, que tous les éléments que je viens d'énumérer comportent beaucoup de conditionnels, ce qui justifie les inquiétudes des parents et notre question orale.

Afin de dissiper doutes et inquiétudes nous vous demandons donc de bien vouloir répondre à ces interrogations et en particulier sur quelques points précis que je rappelle :

- **Quelle est la position actuelle de la Ville sur la conservation des bâtiments existants ?**
- **Quelle est la demande de la Ville sur la taille du collège à reconstruire ?**
- **Ces demandes remettent-elles en cause l'accord avec le Conseil général et la date de livraison des nouveaux bâtiments ?**
- **Que savez-vous du devenir éventuel de la partie nord de la parcelle ?**

Réponse de Mme LE BIDEAU, Première adjointe au Maire chargée de l'administration municipale, des relations avec les citoyens, des relations avec les collectivités territoriales, à la question orale de M. MESLÉ, Conseiller municipal du groupe socialiste "Vivons Vincennes"

Monsieur le Conseiller municipal,

Laurent LAFON et Christian FAVIER se sont effectivement rencontrés en juillet dernier, à la demande de Monsieur le Maire afin d'aborder divers dossiers vincennois sur lesquels le Conseil général intervient. Notre maire a naturellement abordé de nouveau les travaux du collège Saint-Exupéry, promis depuis de nombreuses années et pour lesquels les Vincennois ont une forte attente. Il a ainsi réinsisté sur les deux demandes que nous formulons depuis 2005, en termes de capacité d'accueil, pour prendre en considération l'évolution démographique de la ville, mais également en termes de préservation de la cohérence architecturale du site, pour sauvegarder ces bâtiments classés à l'inventaire Malraux.

Concernant la capacité d'accueil, et malgré notre demande de construire un bâtiment pouvant accueillir 800 collégiens, il est prévu de rester sur un collège 700 dans un souci de qualité d'accueil des élèves. Toutefois, nous souhaitons que l'aménagement de la partie nord du terrain par des logements n'obère pas la capacité d'extension éventuelle du collège, au regard de l'évolution des effectifs scolaires induite par un rajeunissement de la population. Il serait en effet dommageable qu'une occupation de ce terrain a d'autres fins que l'accueil de collégiens empêche le futur accroissement des capacités d'accueil du collège.

Par ailleurs, la Municipalité souhaite maintenir la façade ainsi que les ailes du collège afin que ces bâtiments « Jules Ferry » soient conservés ; ceci afin de préserver notamment l'équilibre architectural de la rue de la Liberté. Le Conseil général nous a -dans un premier temps- fait valoir que les exigences en termes d'économie d'énergie, inhérentes aux nouvelles réglementations en matière de développement durable, seraient impossibles à atteindre en conservant la structure actuelle des différents corps du bâtiment. Leur position sur ce point semble avoir évolué puisque ses représentants, rencontrés par les services de la ville vendredi dernier, ont indiqué intégrer cette requête ; le respect des normes en vigueur ne posant apparemment pas de problème technique dans l'hypothèse d'un maintien des ailes et ne retardera en rien la procédure qui vient tout juste d'être lancée.

Vous le voyez les discussions se poursuivent avec le Département. Nous resterons vigilants et attentifs tant que les travaux n'auront pas commencés et nous n'aurons de cesse d'obtenir que le conseil général réalise enfin ses engagements.

Je vous remercie.



Conseil Municipal de  
Vincennes du 9 mars 2011.

Gpe Ensemble à Gauche

dépot Boursedi 234

### QUESTION ORALE

Nousieur le maire, mes chers collègues ;

Arrivés à certains stades d'incohérence les vœux se transforment en suppliques. J'imagine que nous ferons tous front contre le funeste projet du rectorat qui déjà mobilise contre lui : profes-  
-seurs, élises, parents d'élèves et syndicats !

En effet à la rentrée de septembre le lycée professionnel Jean Noulin va perdre 20% de l'effectif du corps enseignant. Sur 52 actuellement en poste ; 7 Titulaires disparaissent et 4 contractuels ne verront pas leurs contrats renouvelés.

En guerre contre l'école, les lycées, l'enseignement en général, l'état envoie une torpille sous la ligne de flottaison du lycée Jean Noulin et celui centre en résistance. A terme 2 classes sont supprimées ce qui équivaut à 70 heures d'enseignement mais aussi et surtout, à 122 heures - postes en moins par semaine

les élèves en difficultés seront désarmés pour ne pas dire abandonnés.

Pourtant le recteur reste inflexible !

Plus que de la déception, c'est de la colère  
que génère cette situation.

L'établissement Jean Roulin perd aussi  
10 heures d'anglais et d'espagnol, ainsi qu'une  
réduction drastique de l'accompagnement  
personnalisé.

~~Nous ne pouvons pas rester les bras  
croisés face à cette bataille menée par  
des populations angloises, mais responsables.~~

Je demande donc que tout soit fait et  
au plus tôt pour éviter cette gâcherie, ce gâchis

Monsieur le Maire, mes chers Collègues  
je vous suis reconnaissant de votre aide.  
afin que le rectorat revienne sur sa sinistre position.

Pierre Carodon  
Conseiller Municipal.

1. Dumini



## **Question concernant les diminutions de dotation horaire et les suppressions de poste subies en conséquence dans les établissements d'enseignement vincennois.**

Monsieur le maire,

Dans un contexte de révision générale des politiques publiques (RGPP), la réduction des dépenses de l'Éducation Nationale et les décisions des rectorats qui en découlent, ont pour conséquence de supprimer nombre d'heures dans les dotations globales annuelles qui viennent d'être signifiées aux établissements pour la rentrée prochaine. Supprimer des heures signifie supprimer des enseignements, et supprimer des enseignements signifie supprimer des enseignants. La déclinaison locale de la décision gouvernementale de faire disparaître 16 000 postes dans l'Éducation Nationale a des conséquences concrètes dramatiques pour les personnels comme pour les élèves et leurs famille, à Vincennes comme ailleurs. Plusieurs conseils d'administration d'établissements ont voté massivement, enseignants, parents et élus unis, contre les dotations horaires en chute et leur répartition annuelle. On peut au passage noter que la logique particulièrement indécente et assumée du gouvernement conduit à frapper davantage les établissements des territoires déjà les plus défavorisés et sur un même territoire davantage les lycées professionnels que les lycées d'enseignement général et par ailleurs davantage les établissements publics que les établissements privés sous contrat.

A Vincennes, si le lycée Berlioz réussit à sortir son épingle du jeu mieux que d'autres établissements, le lycée professionnel Jean Moulin subit de plein fouet la politique gouvernementale avec 110 heures hebdomadaires en moins ce qui, même en tenant compte de la disparition de deux divisions, est une baisse très importante de la capacité d'enseignement et entraîne de facto la suppression de plusieurs postes d'enseignants dans ce lycée. Une grève des enseignants y est d'ailleurs engagée.

La région s'est clairement manifestée en soutien des établissements touchés par ces suppressions. Dans nombre de communes, la municipalité est également venue en soutien des communautés scolaires touchées.

Ne pensez-vous pas Monsieur le Maire qu'il conviendrait que vous interveniez auprès du ministre de l'éducation nationale de la jeunesse, et de la vie associative et du recteur de l'Académie de Créteil de revoir les dotations en diminution allouées à certains établissements vincennois, de surseoir aux mesures de suppressions d'heures autres que liées à l'éventuelle évolution des effectifs en redonnant aux établissements les moyens dont ils ont besoin et d'organiser au plus vite une large concertation associant parents d'élèves, professeurs, administration et collectivités territoriales concernées pour revoir la répartition des moyens entre établissements ?

Réponse de Mme VOISIN, Adjointe au Maire chargée de la famille et de la vie scolaire aux questions orales de M. SERNE, Conseiller municipal du groupe des Elus Verts de Vincennes et de M. CARDONI, Conseiller municipal du groupe "Ensemble à gauche"

Messieurs les Conseillers municipaux,

Compte tenu de la similitude des questions orales du groupe Les Verts et du groupe Ensemble à gauche, une seule réponse sera apportée.

Je me permets de vous faire remarquer que vous prenez les termes du problème à l'envers.

Comme vous le savez, le gouvernement a entrepris de rénover l'enseignement professionnel, notamment en remplaçant les deux années de BEP par une seconde professionnelle. Cette rénovation vise ainsi à élever les niveaux de qualification des élèves de la voie professionnelle et à faire de cette dernière une filière d'excellence, au même titre que l'enseignement général et technologique, afin de multiplier les chances de réussite des élèves. Ainsi, la préparation du Bac professionnel s'effectue désormais en 3 ans et non plus en 4 ans.

La diminution d'heures allouées aux établissements professionnels ne s'inscrit donc pas dans le contexte de la Révision générale des politiques publiques mais bien dans le cadre de cette réforme.

Le passage à un bac professionnel en 3 ans entraîne mécaniquement une diminution du nombre d'heures d'enseignement et donc de dotation horaire globale et non l'inverse, comme vous semblez l'affirmer. Mais c'est surtout la suppression de deux divisions sur des secteurs moins porteurs en termes d'emploi qui provoque cette moindre dotation horaire globale.

Néanmoins, soucieux du bon fonctionnement de cet établissement, nous avons pris l'attache du proviseur pour obtenir un état des lieux exact suite à la mise en place de cette réforme. Ainsi, dans ce cadre, la Dotation Horaire Globale du lycée professionnel Jean Moulin pour la rentrée 2011 a été réduite de 111h. Le proviseur a rencontré, le 31 janvier dernier, le chef du département de l'organisation scolaire au rectorat et a obtenu 10 HSA (Heure supplémentaire année). Après une autre audience le 1er mars dernier avec le secrétaire général d'académie, ont été obtenues 5 autres HSA. Cette mesure n'a pas semblé satisfaire un certain nombre d'enseignants qui se sont mis en grève. Sachez qu'une audience avec M. le secrétaire général et Mme la directrice de cabinet de M. le Recteur, en présence des représentants des professeurs et des partenaires sociaux, est prévue le mardi 15 mars pour aborder cette question. Nous ne manquerons pas de suivre les suites données à ce rendez-vous.

Vous évoquez par ailleurs le soutien de la région aux établissements touchés par ces suppressions. Que vous citiez le Conseil régional dans ce contexte ne manque pas de saveur quand on sait que le Conseil régional a refusé de répondre favorablement à la demande du proviseur du lycée Jean Moulin de créer une nouvelle division pour son établissement.

Par ailleurs, votre logique qui consiste à déclarer que les établissements professionnels seraient plus pénalisés que les établissements d'enseignement général me laisse également fort perplexe, la réforme des voies professionnelles ne pouvant naturellement avoir de répercussions que sur les établissements professionnels !

Toutefois, je puis vous assurer que la Municipalité suivra de près ce dossier et qu'elle veillera à la préservation de la qualité et de la réputation du lycée Jean Moulin, en étroite collaboration avec l'établissement et les partenaires académiques.

Je vous remercie.

---



## **Question sur la mise en application des textes votés par le conseil municipal et sur leur accessibilité au public.**

Monsieur le Maire,

Des textes, chartes, programmes, règlements, plan etc... sont chaque année votés par notre conseil municipal. On peut parfois s'interroger sur la façon dont ils sont, plus ou moins bien, mis en œuvre et également sur la volonté municipale que ces textes soient connus du plus grand nombre, de nos concitoyen-ne-s.

Prenons un exemple : le Règlement Local de Publicité voté il y a maintenant près d'un an et dont on peine à voir ce qu'il a changé. Il semble que strictement rien n'ait été fait pour le faire appliquer. Non seulement les panneaux de publicité désormais illégaux sont toujours en place mais de nouveaux panneaux ont été installés y compris sur des emplacements où il ne devrait plus être possible d'en installer. Ainsi des emplacements où se trouvent deux panneaux 4 par 3 côte à côte, désormais interdits, sont toujours identiques à ce jour. Pire un troisième panneau a été installé à quelques mètres... (voir rue Antoine Quinson par exemple). Dans quelle mesure ce texte, comme d'autres (on pense à la charte des devantures) a-t-il réellement vocation à s'appliquer au-delà des effets d'annonce ? Quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour que ces textes ne restent pas de simples chiffons de papier ?

Peut-être peut-on aussi penser que si ce texte, comme d'autres, était d'avantage rendu public par exemple par une mise en valeur sur le site de la ville, il prendrait plus de force. Aujourd'hui, sur la lointaine page du site qui en parle, le lien qui permettrait théoriquement de télécharger le RLP est inactif ou corrompu...

Enfin ne pensez-vous pas que des textes importants, à commencer par l'agenda 21 local récemment voté par notre conseil, pour être mieux connus des Vincennois-e-s, pourraient être mis en accès visible dans le hall de la mairie, pour consultation ?

Réponse de Mme SÉGURET, Adjointe au Maire chargée de l'attractivité du territoire et du développement durable à la question orale de Mme HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale du groupe des Élus Verts de Vincennes

Madame la Conseillère municipale,

Depuis le temps que nous travaillons ensemble, je suis certaine que vous savez (et appréciez) que la Municipalité n'a pas pour habitude d'adopter des textes pour ne pas les faire appliquer par la suite !

Ainsi, en ce qui concerne le Règlement local de publicité, en vigueur depuis juillet 2010 - date de prise d'arrêté du Maire -, sachez qu'il a fait l'objet d'une réunion d'information auprès des commerçants en octobre 2010. Un courrier d'information leur a ensuite été envoyé, accompagné d'un mémo rappelant les obligations de ce document, les différentes zones de publicités restreintes et leurs contraintes.

Par ailleurs, ce Règlement, accompagné de la Charte des Devantures Commerciales, est systématiquement envoyé aux notaires chargés d'établir les Déclaration d'Intention d'Aliéner pour communication à leurs clients. Ainsi, tout nouveau commerçant s'installant à Vincennes est informé des règlementations en vigueur.

Dès septembre 2010, un agent a effectué des visites de sensibilisation dans les rues de la ville et répertorié les commerces ne respectant pas les normes édictées par le RLP, dans un premier temps pour les chevalets, les publicités sur pied et les présentoirs.

Il est maintenant prévu d'envoyer prochainement aux commerçants n'ayant pas encore suivi les préconisations de l'agent, un courrier destiné à leur demander de se mettre en conformité faute de quoi une procédure sera engagée.

S'agissant des travaux de mise aux normes des enseignes et des investissements importants qu'ils représentent, je vous précise qu'ils s'inscrivent pleinement dans le cadre du FISAC dont la ville a sollicité l'attribution pour obtenir des subventions. Les dossiers sont en cours de constitution.

Concernant les panneaux d'affichage, sachez qu'il n'y a pas eu de nouveaux panneaux de publicité depuis l'entrée en vigueur du texte ; l'exemple que vous citez avenue Antoine Quinson est notamment très antérieur à la date de l'arrêté adoptant le RLP.

De façon générale, les panneaux d'affichage non conformes au règlement ont effectivement vocation à être retirés dans un délai de 2 ans à partir de juillet 2010. Un rappel sera effectué aux sociétés d'affichage, lequel, s'il n'est pas respecté, sera suivi d'une mise en demeure par courrier.

Concernant l'accessibilité aux documents, je vous rappelle qu'ils sont non seulement consultables en Mairie mais également téléchargeables sur le site Internet de la ville. Le problème de téléchargement que vous abordez a bien sûr été immédiatement réparé... et je vous suggère à l'avenir de signaler ce genre de dysfonctionnement aux services informatiques plutôt que de l'évoquer dans le cadre peu approprié du Conseil municipal !

Enfin, en ce qui concerne plus précisément l'Agenda 21, l'ensemble du texte est téléchargeable sur le site Internet. Il est aussi à disposition dans les présentoirs de l'Hôtel de Ville et nous sommes en train d'élaborer un fascicule grand public qui sera largement diffusé. Par ailleurs, vous n'avez certainement pas oublié qu'il a fait l'objet, tout au long de son élaboration, d'une large communication (réunions publiques, articles de sensibilisation et d'information dans le Vincennes Information, affiches, kakémonos avenue du château, etc.).

Vous le voyez, nous savons communiquer sur tout ce que la Municipalité met en œuvre, en particulier dans le secteur du développement durable dans lequel nous avons une véritable volonté d'exemplarité !



## **Réunion du Conseil municipal du 9 mars 2011**

### **Question orale du groupe Avec vous pour Vincennes relative au départ de la CPAM**

Madame l'Adjoint au maire,

Le 21 février dernier, dans le cadre d'une restructuration globale de ses services, l'antenne vincennoise de la caisse primaire d'assurance maladie du Val-de-Marne (CPAM) et le service social de la caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France ont définitivement fermé leurs portes au 5 rue de Strasbourg.

Or, l'activité de la CPAM à Vincennes n'est pas négligeable, ses services répondent à un véritable besoin local.

Pourriez-vous nous indiquer ce que la Municipalité compte faire pour minimiser les effets négatifs de cette fermeture et pour faciliter le maintien de ces services de proximité dans notre commune ?

Réponse de Mme ROSSIGNOL, Adjointe au Maire chargée des solidarités à la question orale de Mme BOZON, Conseillère municipale du groupe de la majorité "Avec vous pour Vincennes"

Madame la Conseillère municipale,

Depuis de nombreuses années, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val-de-Marne, proposait un maillage serré d'accueil de proximité sur l'ensemble du Département. Cette organisation se traduisait par la multiplication d'antennes de faibles unités d'accueil à la population pour effectuer l'ensemble des démarches administratives.

En raison de la diminution des accueils physiques par la mise en ligne du service ameli.fr et de la mise en œuvre de plateformes téléphoniques plus efficaces, la CPAM a décidé de regrouper ses accueils physiques vers des agences plus importantes sur le Département. Seuls certains sites présentant un besoin spécifique restent privilégiés ; c'est le cas de la ville de Vincennes.

Sur proposition de la Ville, nous avons reçu les responsables de la CPAM afin de leur demander d'envisager les modalités de leur présence sur Vincennes. Ainsi, nous leur avons proposé de mettre à disposition des locaux leur permettant d'assurer une permanence accueillant les usagers.

Cette permanence pourrait être installée au 70 rue de Fontenay. Si la fréquence des permanences n'a pas encore été arrêtée, je peux en revanche vous annoncer que l'éventualité de mettre une boîte aux lettres à disposition n'a pas, pour le moment, recueilli les faveurs des responsables de la CPAM.

Mais nous ne manquerons pas de vous tenir informé des modalités retenues avec la CPAM pour assurer un service de qualité aux Vincennois.

---

## **Réunion du Conseil municipal du 9 mars 2011**

### **Question orale du groupe Avec vous pour Vincennes sur l'affichage sauvage**

Monsieur le Maire,

Dans un peu plus de deux semaines auront lieu les élections cantonales et nous voyons notre cadre de vie se dégrader en raison d'affichages sauvages.

Pourriez-vous M. le maire nous rappeler quelles sont les règles en vigueur à Vincennes ?

Réponse de M. BENSOUSSAN, Adjoint au Maire chargé de la qualité du cadre de vie et de la propreté de la Ville à la question orale de M. WALCH, Conseiller municipal du groupe de la majorité "Avec vous pour Vincennes"

Monsieur le Conseiller municipal

Votre question attire l'attention des membres du conseil municipal sur les conditions d'affichage en période électorale.

En l'occurrence, la loi est limpide : l'affichage politique en période électorale ne peut se faire que dans le cadre visé à l'article L51 du code électoral, qui stipule que « *pendant la durée de la période électorale, dans chaque commune, des emplacements spéciaux sont réservés par l'autorité municipale pour l'apposition des affiches électorales. Dans chacun de ces emplacements, une surface égale est attribuée à chaque candidat ou à chaque liste de candidats. Tout affichage relatif à l'élection, même par affiches timbrées, est interdit en dehors de cet emplacement ou sur l'emplacement réservé aux autres candidats* ».

Autrement dit, seul l'affichage sur les panneaux électoraux mis à disposition des candidatures dument déposées à la préfecture du département. Tout ce qui est collé, placardé ou affiché en dehors de ce cadre relève de l'affichage sauvage, **il est donc strictement illégal**.

J'attire votre attention non seulement sur l'illégalité de ce type d'affichage, mais aussi sur l'atteinte à l'environnement que ce type de comportement constitue : il est avéré que le collage sauvage sur des palissades de chantier, sur des arbres, sur du mobilier urbain ou des bâtiments privés altère directement la qualité de l'environnement et va à l'encontre de toutes les démarches d'écocitoyenneté mis en œuvre par la ville de Vincennes dans le cadre de son Agenda 21.

Aussi le Conseil municipal de Vincennes ne peut qu'attirer l'attention des candidats aux prochaines élections cantonales et celles de leur soutien pour que ces règles légales et citoyennes soient totalement respectées.

A défaut, la Municipalité se réserve le droit de poursuivre les contrevenants.

---



## Réunion du Conseil municipal du 9 mars 2011

### Vœu proposé par le groupe socialiste de Vincennes en soutien au service de chirurgie cardiaque de l'Hôpital Henri Mondor.

L'hécatombe programmée dans la santé publique a pris récemment une autre dimension à l'annonce de la fermeture du service de chirurgie cardiaque de l'hôpital Henri Mondor de Créteil.

En effet cette annonce de l'Agence Régionale de la Santé d'Ile de France a provoqué une vive émotion chez l'ensemble des personnels du CHU, les élus du Val-de-Marne et toute la population de l'est francilien.

La forte mobilisation qui a suivi est un indicateur de l'inquiétude et de l'incompréhension générée par cette annonce qui s'inscrit au triste palmarès des fermetures de services, suppressions de postes et diminutions en tout genre, dans les services de santé publique.

Souvenons-nous de la fermeture programmée de l'Hôpital pédiatrique Armand Trousseau évoquée à plusieurs reprises dans ce Conseil.

C'est la Recherche et la Santé publique des populations du Val-de-Marne qui sont mises à mal par cette décision autoritaire.

**Ce service est le seul centre de l'est francilien. Il couvre les besoins médicaux d'un million et demi d'habitants, parmi lesquels ceux de Vincennes. Il est reconnu comme un pôle d'excellence, l'un des plus performants de la région parisienne. Cette fermeture pénalise clairement les Vincennois.**

En matière de santé, on ne peut tolérer que des décisions soient prises uniquement sur des logiques de rentabilité à court terme en dépit des besoins de la population et du maintien d'un service public de qualité. C'est d'autant plus incompréhensible que, contrairement à ce que l'on pourrait penser, la cardiologie est un secteur qui représente 20% des recettes de l'hôpital, c'est une activité bénéficiaire qui favorise l'emploi et les moyens.

Au-delà de l'exemple du CHU Henri Mondor, ce sont les questions d'égalité dans l'accès aux soins et d'aménagement du territoire francilien qui sont soulevées.

Au-delà des clivages politiques nous sommes tous concernés et devons nous exprimer en fonction des valeurs que nous portons pour mettre en œuvre une politique de santé

publique ambitieuse et accessible à nos concitoyens.

**Pour l'ensemble de ces raisons nous vous demandons de bien vouloir voter le vœu suivant**

**Vœu :**

**Le Conseil municipal de Vincennes, réuni le 9 mars 2001, demande à Agence Régionale de la Santé d'Ile de France et au gouvernement que soit maintenu le service de chirurgie cardiaque de l'hôpital Henri Mondor.**

## **VŒU PROPOSÉ PAR LE GROUPE DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE "AVEC VOUS POUR VINCENNES"**

La Région Ile-de-France, au travers du Syndicat des transports d'Ile-de-France, et l'Etat, par l'intermédiaire de la Société du Grand Paris, ont élaboré des schémas de transports prévoyant la réalisation d'infrastructures nouvelles pour la région capitale. **Par un accord historique rendu officiel le 26 janvier dernier, le président de la Région Ile-de-France, Jean-Paul HUCHON, et le ministre de la Ville, Maurice LEROY, ont prévu d'investir conjointement près de 33 milliards d'euros, dès 2011 et jusqu'à 2025, afin de mettre en œuvre à la fois un plan de modernisation des réseaux actuels, en particulier des RER, et la réalisation d'un nouveau métro automatique de rocade autour de Paris reprenant et complétant les éléments communs du projet Arc Express et Réseau de transport du Grand Paris, la prolongation d'Eole à l'ouest, la désaturation de la ligne 13 par le prolongement de la ligne 14.**

La Ville de Vincennes est particulièrement engagée dans les réflexions portant sur l'amélioration des transports en Ile-de-France, et dans le Val-de-Marne spécifiquement. Ainsi, les élus vincennois, avec leurs collègues saint-mandéens et fontenaisiens, ont obtenu que les études visant le prolongement de la ligne 1 du métro au-delà de son terminus actuel soient inscrites dans le contrat de projet Etat – Région 2007 – 2013.

De même, les élus municipaux ont soutenu activement la desserte fine du département au moyen d'Orbival.

Aussi, au regard du caractère crucial pour notre département de l'amélioration effective des transports en commun, et en raison de l'opportunité historique de renforcer leur qualité, leur quantité et organisation, le Conseil municipal de Vincennes :

- soutient pleinement la démarche désormais commune de l'Etat et de la Région dans l'esprit de l'accord historique du 26 janvier dernier permettant la création du réseau « Grand Paris Express »,
- demande que les propositions de localisation de gares du projet ORBIVAL formulées par les élus Val-de-Marnais soient toutes prises en considération ;
- est favorable à la desserte de Val-de-Fontenay par le nouveau métro automatique, afin d'y créer un pôle de connexion avec les lignes A et E du RER ainsi qu'ultérieurement avec la ligne 1 du métro prolongé.